

---

**Décision n° 2019-1714**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques et des postes**  
**en date du 14 novembre 2019**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**l’opérateur Free**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des télécommunications n° 05-0904 en date du 5 avril 2005 attestant du dépôt par l’opérateur Free d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Free reçu le 12 novembre 2019, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 14 novembre 2019, les dispositions attribuant à l'opérateur Free (Siren : 421 938 861) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 93	2004-0304	25/03/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 07	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 07	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 92	2001-0118	31/01/2001
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 12	2001-0118	31/01/2001
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 18	2001-0118	31/01/2001
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 01	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 09	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 15	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 16	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 51	2001-1182	12/12/2001
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 62	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 92	1999-1061	08/12/1999
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 93	2000-0907	30/08/2000
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 99	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 68 60	2009-0007	08/01/2009
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 68 92	2000-0057	19/01/2000
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 68 99	2009-0007	08/01/2009

**Article 2.** Le directeur Internet, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Free et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 14 novembre 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales